

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES ENERGIES
RENOUVELABLES**

AGENCE NATIONALE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

**AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 01/2017**

**Choix d'un groupement de bureaux d'études pour la réalisation d'une mission
intégrée pour l'élaboration d'un plan pour la réforme du secteur de l'énergie en
Tunisie "TUNEREP"**

1. Objet

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie lance un appel international à manifestation d'intérêt en vue d'arrêter une liste restreinte de bureaux d'études ou d'établissements spécialisés aux fins de la réalisation d'une mission intégrée dont l'objet est l'élaboration d'un plan pour la réforme du secteur de l'énergie en Tunisie "TUNEREP".

2. Conditions de participation

La participation à cet appel international à manifestation d'intérêt est ouverte, à égalité de conditions, aux établissements spécialisés, aux bureaux d'études nationaux et internationaux et aux groupements de ces bureaux d'études et établissements spécialisés (ci-après désignés par « soumissionnaire »).

3. Constitution de l'offre de manifestation d'intérêt

L'offre de manifestation d'intérêt présenté par le soumissionnaire doit comprendre les pièces et documents ci-dessous mentionnés :

a - Pièces administratives:

- ✓ Pièce 1 : Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant du soumissionnaire (ou en cas de groupement, par le représentant du chef de file de ce groupement), faisant apparaître son nom, sa qualité et son adresse. Cette lettre est à adresser au nom du Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie/ Ministère de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables.
- ✓ Pièce 2 : Une fiche de renseignements à remplir par le soumissionnaire.
- ✓ Pièce 3 (à fournir en cas de groupement) : L'acte de groupement signé par les soumissionnaires associés, précisant le bureau d'études ou l'établissement spécialisé chef de file. L'acte devra être expressément identifié comme conjoint et solidaire.

b- Documents techniques:

Les références des bureaux d'études, constituant le groupement soumissionnaire, en matière d'études portant sur :

- la définition de la stratégie du secteur électrique
- la structuration du secteur de production des produits pétroliers
- les stratégies de maîtrise de l'énergie
- les systèmes d'informations énergétiques.

Tous les documents techniques présentés doivent être signés par le soumissionnaire ; en cas de groupement, par le soumissionnaire désigné comme chef de file.

4. Méthodologie d'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt

La méthodologie d'évaluation aux fins de l'établissement de la liste restreinte est détaillée dans le dossier d'appel international à manifestation d'intérêt. Ce dossier peut être retiré auprès de la l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie, siégeant au 1 Avenue du Japon -Cité administrative Montplaisir- 1073Tunis, communiqué par messagerie électronique suite à une demande adressée aux adresses électroniques suivantes : boc@anme.nat.tn; Afef.CHACHI@industrie.gov.tn; anme.smpm@anme.nat.tn.

5. Modalités de présentation, envoi (ou dépôt) des offres de manifestation d'intérêt et date limite de réception de ces offres

Les offres de manifestation d'intérêt doivent être fournies en trois exemplaires (1 original et 2 copies) sous pli fermé, scellé, anonyme et ne comportant que la mention suivante :

« Ne pas ouvrir »
APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET N° 1/2017
Choix d'un groupement de bureaux d'études pour la réalisation
d'une mission intégrée pour l'élaboration d'un plan pour la réforme
du secteur de l'énergie en Tunisie "TUNEREP"

Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie
1 Avenue du Japon -Cité administrative Montplaisir-
1073 Tunis

Les plis doivent être envoyés par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste à l'adresse sus-indiquée ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie, avec accusé de réception.

La date limite de réception des offres de manifestation d'intérêt est fixée pour le **2 mai 2017 à 12h00 (heure de Tunis)**. Le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie faisant foi.

Les offres de manifestation d'intérêt reçus après cette date seront rejetées.